

# Agreste Limousin

numéro 71 - mars 2012



## Circuit court : une offre variée à développer

**Le Limousin compte 1 440 exploitations commercialisant en circuit court. Elles vendent principalement à la ferme, mais près de la moitié ont recours à plusieurs modes de commercialisation (marchés, commerces de proximité, tournées...).**

**Les produits vendus sont assez diversifiés, même si ceux d'origine animale viennent en tête.**

**La vente en circuit court peut être le débouché principal pour quatre exploitations sur dix, mais aussi, pour plus de trois sur dix une activité complémentaire procurant un complément de revenu. Dans tous les cas, elle crée un réel lien social au territoire.**

**Au-delà des chiffres du Recensement agricole 2010 mobilisés dans cette publication, une enquête complémentaire est actuellement en cours. Elle a pour but d'identifier les facteurs de réussite et les perspectives de développement des circuits courts en Limousin. Les résultats seront disponibles fin juin 2012.**

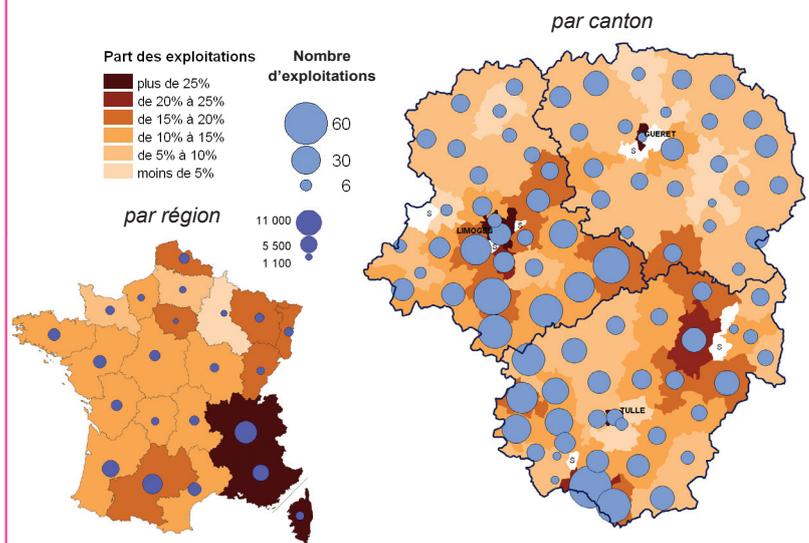
Environ 10% des exploitations agricoles du Limousin commercialisent tout ou partie de leur production en circuit court en 2010. En France, la moyenne atteint 15%. En effet, les régions les plus densément peuplées comme Rhône-Alpes ou Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrivent plus dans ces démarches (respectivement 28% et 27%). Les exploitations agricoles en circuit court se concentrent à proximité des pôles urbains, des bassins de consommation, des axes routiers principaux ou encore de zones touristiques.

En Limousin, la part des exploitations pratiquant les circuits courts

est plus faible en Creuse (environ 6%) alors que la Corrèze et la Haute-Vienne en comptent plus de 11%. Comme à l'échelle nationale, ces exploitations sont plus présentes aux pourtours des grandes villes telles que Limoges, Brive et plus relativement Tulle et Guéret, ainsi que le long de l'axe autoroutier principal de Brive à Limoges. Elles sont également particulièrement bien représentées sur le Plateau de Millevaches, qui conjugue tourisme et dynamisme agricole, et sur le bassin de Brive, secteur spécifique par la structure des exploitations et des productions tournées principalement vers le maraîchage et les cultures fruitières.

### Plus d'exploitations en circuit court à l'ouest du Limousin

Nombre et proportion d'exploitations commercialisant en circuit court



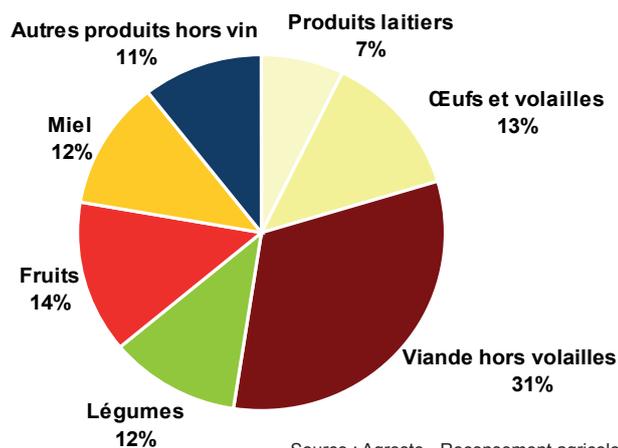
Part en France Métro. : 15%

Part en Limousin : 10%

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Une offre diversifiée ...

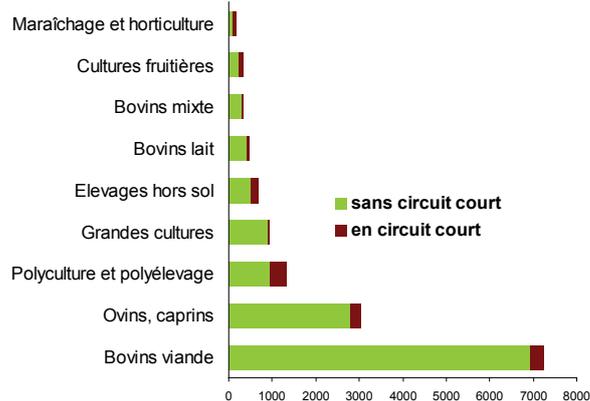
Proportion d'exploitations commercialisant en circuit court en Limousin par type de produit



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## ... Et en proportion peu d'exploitations en bovins viande

Exploitations commercialisant en circuit court en Limousin par orientation technico-économique



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Plutôt des produits animaux

Dans chacun des trois départements de la région, les exploitations en circuit court vendent principalement des produits d'origine animale (viande, lait, œufs). C'est le cas de plus de la moitié d'entre elles, ce qui reflète bien la spécialisation de l'agriculture limousine dans les productions animales.

Deux tiers des producteurs de fruits et la moitié des maraîchers qui commercialisent en circuit court sont implantés en Corrèze. Pour les œufs et volailles, comme pour le miel, les producteurs sont principalement installés en Haute-Vienne.

Environ 15% des exploitations vendent au moins deux types de produits en circuit court. On retrouve parmi celles-ci, les producteurs d'œufs et volailles commercialisant également d'autres produits animaux et des légumes. Les maraîchers diversifient aussi leur activité en distribuant des fruits. A l'inverse, les apiculteurs restent spécialisés dans la vente du miel.

## Circuit court et diversité des productions de la ferme

Plus de la moitié des exploitations à dominante de production légumière et horticole écoulent leur production en circuit court, et c'est le cas pour un tiers des exploitations en cultures fruitières.

En revanche, seulement 4% des exploitations spécialisées en bovin

viande utilisent ce mode de commercialisation. La vente en circuit court apparaît comme plus complexe pour les producteurs de viande, compte tenu des contraintes de transformation (abattage, découpe) et de conservation qui pèsent sur les produits carnés.

Les produits laitiers proviennent en majorité des exploitations spécialisées en caprins. Les légumes ainsi que les fruits sont issus autant d'exploitations spécialisées en maraîchage et en cultures fruitières que d'exploitations en polyculture. Ainsi, la commercialisation en circuit court apparaît-elle souvent comme synonyme de diversité des productions.

## Plus d'activités de transformation

Parmi les exploitations en circuit court, presque un tiers pratiquent une activité de diversification (transformation de produits, activités touristiques, sylviculture, etc.), part nettement supérieure à celle observée sur l'ensemble des exploitations limousines (moins d'une sur dix). En effet, la transformation de produits est une activité directement en lien avec celle de la commercialisation en face à face ou via un intermédiaire. Ainsi, 95% des exploitations qui transforment leur production sont en circuit court.

À l'inverse, peu se sont tournées vers une activité liée au tourisme, telle que l'hébergement ou la restauration. Ces activités, bien qu'elles puissent valoriser les produits de l'exploitation, sont également consommatrices de temps de travail.

## Bio et circuit court font bon ménage

Parmi les producteurs en agriculture biologique, la moitié utilisent comme mode de distribution la vente en direct ou incluant au plus un intermédiaire.

Ils représentent 14% des producteurs en circuit court à l'échelle de la région – part cinq fois plus importante que sur l'ensemble des exploitations limousines. Le département dans lequel la part est la plus élevée est la Creuse avec 19%. La filière qui se démarque est celle des légumes : un tiers des exploitations commercialisant des légumes en circuits courts sont en agriculture biologique.

## Les viticulteurs vendent en direct

L'ensemble de la vingtaine de viticulteurs limousins vend toute ou partie de sa production en direct.

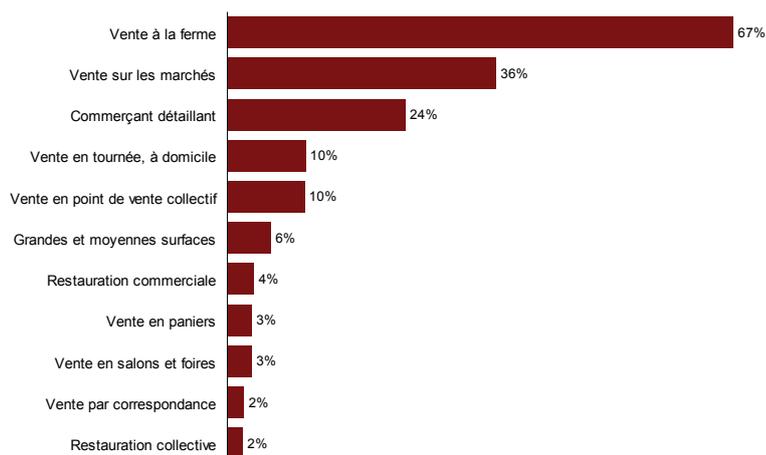
Cela représente plus de 88% des volumes commercialisés de la région.

## En première position : la vente directe à la ferme

Vente directe à la ferme ou sur les marchés, chez un commerçant ou auprès d'un restaurateur, en paniers... : les modes de commercialisation en circuit court sont nombreux. Les producteurs privilégient le contact avec le consommateur : la vente directe est le mode de commercialisation le plus répandu. Plus des deux tiers accueillent les clients sur leur exploi-

## La vente se fait plutôt à la ferme

Proportion d'exploitations en circuit court en Limousin selon leur(s) mode(s) de commercialisation (trois cités au maximum)



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

tation avec la vente de produits à la ferme. La vente sur les marchés est en deuxième position : un peu plus d'un tiers vont à la rencontre de la clientèle en ayant choisi ce mode de distribution. Moins d'un quart passent par les commerçants détaillants pour vendre leurs produits.

Quels que soient les produits vendus, le premier mode de commercialisation demeure la vente à la ferme. En revanche, la vente sur les marchés est moins utilisée par les producteurs de viande (hors volailles), qui lui préfèrent la vente auprès des commerçants détaillants. Ceux-ci ont l'habitude de travailler avec des bouchers qui conjuguent à la fois les compétences et les moyens techniques nécessaires à la découpe de la viande. La vente sur les marchés apparaît à l'inverse plus contraignante à mettre en place pour ce type de produits ; elle nécessite notamment d'avoir recours à du matériel frigorifique.

Près de la moitié des exploitants utilisent plusieurs modes de commercialisation en circuit court, et environ un cinquième en utilisent au moins trois. Ainsi, plus de la moitié de ceux qui vendent leurs produits via les marchés et les salons ou foires les distribuent aussi à la ferme.

### Un débouché principal ou secondaire pour l'exploitation

L'importance des circuits courts dans le chiffre d'affaires total de la structure varie sensiblement selon les exploitations. En effet, pour 39% des exploitations, les circuits courts constituent

plus des trois quarts du chiffre d'affaires. On peut parler d'une spécialisation dans ces modes de distribution. A l'inverse, pour un tiers d'entre elles, les circuits courts représentent moins de 10% du chiffre d'affaires global. Pour celles-ci, les circuits courts semblent donc être une activité de diversification procurant un complément de revenu aux exploitants.

Au sein de chaque filière, ce mode de commercialisation revêt un poids différent. Pour une majorité des apiculteurs en circuit court, plus des trois quarts du chiffre d'affaires sont constitués par cette activité. À l'inverse, pour 42% des producteurs de fruits et pour 41% des exploitations vendant des produits animaux, elle représente moins de 10% du chiffre d'affaires. Ainsi, bien que les produits animaux soient les plus représentés dans ce mode de distribution, ils participent relativement peu au chiffre d'affaires de ces exploitations.

Pour les quelques-uns qui utilisent la vente par correspondance comme premier mode de commercialisation, les circuits courts occupent une place prépondérante dans le chiffre d'affaires. Il en va de même pour les producteurs utilisant comme premier mode de vente les salons et foires et pour plus de la moitié des producteurs vendant en paniers. En revanche, la restauration collective est un débouché secondaire pour les quelques exploitations qui l'utilisent.

Plus des trois quarts des exploitations moyennes ou grandes qui commercialisent en circuit court sont sous sta-

## Beaucoup de petites exploitations

À l'instar de l'ensemble des exploitations limousines, près de la moitié (42%) des exploitations en circuit court sont considérées comme petites, c'est-à-dire qu'elles ont un potentiel de production inférieur à 25 000 euros. Parmi ces petites exploitations, un tiers des chefs d'exploitation et co-exploitants sont retraités et plus d'un tiers sont double-actifs. Dans ces exploitations, l'activité agricole constitue souvent un appoint : pour plus de la moitié d'entre elles, les circuits courts représentent moins de 50% du chiffre d'affaires.

tut individuel. Les formes sociétaires sont moins développées que sur l'ensemble des exploitations limousines de taille équivalente. Ainsi, bien que les producteurs en circuit court s'organisent parfois en réseau pour effectuer la transformation et/ou la commercialisation des produits, cela ne se concrétise pas par la création d'entité juridique spécifique.

### Des exploitations riches en main d'oeuvre

Environ 17% des exploitations adoptant la vente en circuit court font appel à des salariés permanents, et 30% à des saisonniers. C'est près du double que pour l'ensemble des exploitations limousines. Quelle que soit l'orientation de production, celles-ci ont toujours plus recours à de la main-d'oeuvre. Les activités de transformation et de vente provoquent un réel surcroît de travail, nécessitent de recourir à de la main-d'oeuvre supplémentaire par rapport à une exploitation en circuit long, et, créent ainsi de l'emploi en milieu rural. L'emploi s'établit à 1,8 UTA (Unité de Travail Annuel) en moyenne par exploitation, soit 0,5 UTA de plus que pour l'ensemble des exploitations limousines.

Les agriculteurs les moins âgés sont plus tournés vers ce mode de commercialisation que leurs aînés. En effet, plus d'un tiers des agriculteurs en circuit court des moyennes et grandes exploitations ont moins de 40 ans. Ils sont un quart à faire partie de cette tranche d'âge sur l'ensemble des exploitations moyennes et grandes. ■

## Enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin

Afin d'affiner notre connaissance sur les circuits courts, la Région Limousin et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ont lancé, en partenariat avec l'Université de Limoges - GEOLAB UMR 6042 CNRS - et les acteurs régionaux oeuvrant en faveur des circuits courts, une étude approfondie sur la mise en place et le développement des circuits courts en Limousin. Cette étude a pour objectif d'identifier les facteurs de réussite et les freins au développement des circuits courts en Limousin. Elle s'appuie sur une enquête, labellisée par les instances nationales de la statistique publique, réalisée auprès d'un échantillon de 550 exploitants commercialisant leur production en circuit court et auprès de 110 porteurs de projet souhaitant mettre en place ou développer ce type de démarche.

L'enquête, portant sur les données de l'année 2010, s'intéresse aussi bien aux filières concernées par les circuits courts qu'aux modes de commercialisation utilisés pour la vente des produits. Elle vise également à affiner notre connaissance de ces dynamiques à l'échelle des territoires, le Limousin

ayant été découpé en six grandes zones géographiques.

Les données collectées constitueront donc une base de connaissance commune des facteurs de développement de ces formes de vente. Elles permettront de réaliser une photographie complète des pratiques actuelles par filière, par mode de commercialisation et par territoire, et, en outre, d'analyser le fonctionnement, les facteurs de réussite, les freins et les perspectives de développement des circuits courts en Limousin.

Les résultats de l'enquête permettront ainsi d'améliorer l'accompagnement de ces nouveaux modes de vente, de favoriser l'installation de nouvelles générations d'agriculteurs et d'asseoir la viabilité de leur projet économique.

Une synthèse complète présentant l'état des lieux et les perspectives de développement de ces modes de commercialisation des produits agricoles sera disponible en juin 2012, à l'issue d'un séminaire organisé par le Réseau Rural Limousin.

### Définitions

Est considéré comme **circuit court** un mode de commercialisation ne comprenant aucun intermédiaire entre le producteur et le consommateur (vente directe), ou un seul intermédiaire (vente indirecte). L'information est collectée auprès des exploitants, et non auprès des distributeurs.

Sont comprises dans la **vente directe**, les ventes à la ferme, sur les marchés, en salons et foires, en tournée ou à domicile, en paniers, ou par correspondance.

La **vente indirecte** comprend les ventes à des commerçants-détaillants, à la restauration collective ou commerciale, ou à des grandes et moyennes surfaces.

Les produits issus de l'exploitation et destinés à l'alimentation humaine sont les seuls concernés.

Le champ de l'étude ne prend pas en compte la viticulture.

**Exploitations petites, moyennes et grandes** : la répartition des exploitations selon leur taille économique est faite à partir du calcul de la production brute standard (PBS) par exploitation. Les petites exploitations (moins de 25 000 euros de PBS annuelle) étant plus souvent dirigées par des retraités ou des pluri-actifs, le champ des exploitations moyennes ou grandes est parfois retenu dans les analyses.

**UTA** : l'unité de temps de travail (UTA) correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

### Chiffres-clés

#### Produits vendus en circuit court

Nombre d'exploitations selon le(s) type(s) de produits vendus en circuit court	dont moyennes et grandes				
	Limousin	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	
Autres produits animaux	550	332	194	129	227
Fruits	237	125	151	36	50
Oeufs et volailles	223	151	76	43	104
Légumes	199	130	100	25	74
Miel	197	145	60	52	85
Autres produits	183	121	87	27	69
Produits laitiers	124	89	39	43	42
<b>Nombre d'exploitations commercialisant en circuit court (sans double compte)</b>	<b>1 442</b>	<b>830</b>	<b>593</b>	<b>312</b>	<b>537</b>

#### Principal mode de commercialisation

Nombre d'exploitations selon leur principal mode de commercialisation	dont moyennes et grandes				
	Limousin	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	
Vente à la ferme	668	389	250	142	276
Vente sur les marchés	328	174	165	67	96
Commerçant détaillant	215	136	73	63	79
Autre	231	131	105	40	86

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Pour en savoir plus...

Rubrique **recensement agricole 2010** sur : [www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr)  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin  
Service de l'information statistique, économique et territoriale  
Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex  
Tél. : 05 55 12 92 30  
courriel : [srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr)  
site internet : [www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr)

Directrice : Anne-Marie Boulengier  
Directeur de la publication : Christophe Leyssenne  
Rédactrice en chef : Catherine Lavaud  
Rédactrices : Marion Alliot - Carole Zampini  
Impression : SSP Toulouse  
Dépôt légal : à parution  
ISSN : 1622-066  
Prix : 2,50 €  
©AGRESTE 2012